



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de l'administration pénitentiaire

Mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer
Établissements pénitentiaires de La Réunion

Maison d'arrêt de Saint Pierre

À Saint-Pierre,
Le 26 mai 2021

Arrêté portant DÉLÉGATION POUR ACCÉDER A L'ARMEMENT

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 juin 2020 nommant Monsieur Pascal VION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Saint-Pierre.

Monsieur Pascal VION, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Saint-Pierre,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Jean Louis BOUCQUEY, Commandant Pénitentiaire, Adjoint au Chef d'Établissement
- Monsieur Jérôme YVONNET, Capitaine Pénitentiaire, Chef de détention
- Monsieur Frankie ROBERT, Lieutenant Pénitentiaire, Armurier / responsable de l'infra-sécurité

Pour accéder aux armes qui sont situées dans le coffre fort de l'armurerie :

=> Armoire forte N° 1 :	- 2 Pistolets automatiques SIG SAUER (dont 1 approvisionné de 15 cartouches) - 2 Fusils à pompe (dont 1 REMINGTON et 1 BENELLI Supernova)
=> Armoire forte N° 2 :	- 2 lanceurs de balles

Pour accéder à l'arme qui est située dans le coffret plombé de la Porte d'Entrée Principale :

- 1 Fusil à pompe REMINGTON (approvisionné de 3 cartouches)
- 5 cartouches gomme cogne (sur cartouchière)

Pris connaissance le : 26.05.21
Jean-Louis BOUCQUEY

Pris connaissance le : 27-06-2021
Jérôme YVONNET

Pris connaissance le : 11/06/2021
Frankie ROBERT



Le chef d'établissement,
Pascal VION

